

PIÈCES À FOURNIR

PASSEPORT



1 pré-demande ANTS :
www.remire-montjoly.fr
<https://ants.gouv.fr>

TIMBRES FISCAUX :

8,50 € : mineur moins de 15 ans
21,00 € : mineur de plus de 15 ans
43,00 € : majeur

PHOTO

-1 photo d'identité récente de moins de 6 mois
(bouche fermée, visage dégagé, sans lunettes, sans sourire, pas de fond blanc)

-Possibilité de faire 1 photo sur place à partir de 10 ans : +1,50 € lors de l'achat de votre timbre fiscal électronique en ligne.

JUTIFICATIF DE DOMICILE

(PRÉSENTATION DE L'ORIGINAL, MÊME SI JUSTIFICATIF VALIDÉ PAR L'ANTS)
-1 justificatif de moins de 6 mois : avis d'imposition, facture électricité, téléphone, eau, bailleur social **(pas d'attestation)**

-si la personne majeure est hébergée, fournir :
1 attestation d'hébergement, 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant et sa pièce d'identité originale

MINEUR

-la pièce d'identité des 2 représentants légaux originaux

CARTE D'IDENTITÉ



1 pré-demande ANTS :
www.remire-montjoly.fr
<https://ants.gouv.fr>

TIMBRES FISCAUX :

12,50 € : en cas de perte et de vol du précédent titre

EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, D'AUTRES PIÈCES SONT A FOURNIR

(présenter les documents originaux version papier non dématérialisée)

1^{ère} DEMANDE

-1 acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois

Si vous êtes nés à l'étranger ou de parents étrangers

-1 acte de naissance (copie intégrale) demandé au Service Central d'Etat-Civil de Nantes (moins de 3 mois) + **1 déclaration ou certificat de nationalité française ou extrait du Journal Officiel (3 pages)**

-1 pièce comportant 1 photo pour les personnes âgées de plus de 10 ans

RENOUVELLEMENT

-Ancien titre à renouveler

-1 acte de mariage de moins de 3 mois pour la mention épouse (pas de livret de famille)

-1 acte de naissance (copie intégrale), si votre titre est **périmé depuis plus de 5 ans** et une pièce d'identité en cours de validité.

PERTE OU VOL

-Carte d'identité ou passeport en cours de validité et 1 acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois

-Déclaration de perte (compléter le formulaire Cerfa 14011*02 téléchargeable sur le site : www.service-public.fr) **ou**

-Déclaration de vol (commissariat, gendarmerie)

-Copie d'un document officiel avec photo pour justifier de votre identité : carte vitale avec photo, carte professionnelle, permis de conduire, permis de chasse...

CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

-1 **acte de mariage (copie intégrale)** de moins de 3 mois pour la mention épouse

-1 **acte de décès** pour la mention veuve.

-1 **acte de naissance** de moins de 3 mois (changement de nom)

EN CAS DE MISE SOUS TUTELLE/ CURATELLE

-Produire le **jugement de mise sous tutelle ou curatelle**

Carte d'identité du tuteur, ainsi que la signature du tuteur sur le document de demande de titre

MINEUR ET NOM D'USAGE

-Si vous souhaitez l'apposition des deux noms (père-mère), en nom d'usage, fournir une autorisation de l'autre parent, ainsi que la copie de son titre d'identité et autorisation de l'enfant de 13 ans et plus.

RECENSEMENT CITOYEN

Obligatoire dès l'âge de 16 ans



PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX)

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour ou acte de naissance de l'intéressé
- Justificatif de domicile.

INFORMATIONS IMPORTANTES

POUR TOUTE DEMANDE (CNI/ PASSEPORT/ RECENSEMENT)

- **Un seul dossier pour une double demande** (passeport et carte nationale d'identité)

- **Présentation des documents : copies + originaux**

- **Aucune photocopie** ne sera faite par le service

- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Pour toute information complémentaire :

titres.recens-97354@orange.fr

Tél : 0594 359000

www.remire-montjoly.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE
VILLE DE RÉMIRE-MONTJOLY



Dépôt de la demande : présence obligatoire de l'intéressé (mineur ou majeur)

Retrait du titre : présence obligatoire de l'intéressé, dès l'âge de 12 ans (prise d'empreintes)

1. Rendez-vous sur le site :
passeport.ants.gouv.fr ou predemande-cni.ants.gouv.fr
puis **réaliser** et **imprimer** votre pré-demande.

2. Rendez-vous en mairie :
avec ou sans rendez-vous, muni des pièces à fournir.

ACCUEIL DU PUBLIC UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Lundi	8h15 - 13h15
Mardi	8h15 - 15h30
Mercredi	8h15 - 13h15
Judi	8h15 - 15h30
Vendredi	8h15 - 13h15
Samedi	Permanence 2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi de chaque mois

Pour tout rendez-vous, merci de vous annoncer à l'accueil du service

Pour les prises de rendez-vous, le portail [rdv360](http://rdv360.com) est à votre disposition

<https://www.rdv360.com>

Cliquez sur : **Services Publics / Activités : Mairie / Ville : Rémire-Montjoly**

INFORMATIONS IMPORTANTES

Nous portons à votre connaissance que la mairie **ne fabrique pas** les cartes nationales d'identité, ni les passeports.

Elle **recueille les informations exigées** pour la délivrance des pièces et **transmet les demandes, le même jour à la Préfecture pour traitement**

Les cartes nationales d'identité et les passeports **sont produits en métropole** et sont acheminés directement en mairie

Le délai de délivrance des titres est de 6 mois, voire plus